# Bulletin de la Société archéologique, historique littéraire & scientifique du Gers

Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers. Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique, historique littéraire & scientifique du Gers. 1995-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

#### CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- **4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

## Meules et moulins en Lomagne

par Elie Ducassé

Depuis une quarantaine d'années le B.S.A.G. a publié deux études sur les moulins à vent et à eau.

Les auteurs : Henri Polge et Edmond Escafit d'une part (¹) et Paul Magni d'autre part (²) se sont surtout attachés à l'étude du mécanisme de ces constructions. Ils ne semblent pas avoir été intéressés par les meules. Les premiers disent que les meules étaient taillées dans une meulière spéciale dite « calhau moliau », le second parle de meules de silex ayant quatre éléments ou plus.

Dans le Bulletin du 4<sup>e</sup> trimestre 1963, l'abbé Loubès dans un article qui fit sensation parla des meules de Laroque en Fiefmarcon (<sup>3</sup>), dont il avait trouvé mention dans les minutes notariales de Vic-Fezensac du XV<sup>e</sup> siècle.

Beaucoup de gens se récrièrent disant qu'il n'y avait pas de silex à Larroque.

Effectivement on n'en connaît que deux gisements dans le Gers.

Le regretté Marcel Cantet à qui nous en avions parlé nous amena l'abbé Crouzel et nous nous rendions sur les lieux en mai 1976.

L'un se trouve à Courrensan au lieu-dit Gabinet. L'autre qui semble bien plus important se trouve au Gruè à Montréal-du-Gers.

Les rognons que nous avons vu étaient suffisants pour débiter des outils préhistoriques mais pas des quartiers de meules.

Or en transcrivant les Comptes de l'Hôpital du St-Esprit de Lectoure de 1458 à 1660 (4) nous avons fait des découvertes très curieuses.

Cet hôpital avait dans son patrimoine le 1/8° du moulin de Repassac (5). S'il avait le 1/8° du revenu, il avait aussi 1/8° des charges.

<sup>(1) 4</sup>e trimestre 1949.

<sup>(2) 1</sup>er trimestre 1981.

<sup>(3)</sup> Actuellement Larroque-Engalin canton de Lectoure.

<sup>(4)</sup> Archives Municipales de Lectoure.

<sup>(5)</sup> Ce moulin est situé sur le Gers au bas de la ville de Lectoure. En 1901 il fut transformé en station de pompage de l'eau pour la ville.

Les administrateurs de l'hôpital étaient élus au suffrage universel tous les ans pour la St-Jean. Dans leurs comptes ils notaient scrupuleusement toutes les rentrées et toutes les sorties d'argent et de denrées. Ils en étaient responsables sur leurs biens.

Nous avons été surpris du nombre de meules qui étaient remplacées : 38 de 1458 à 1535.

Nous n'avons pas pu trouver combien il y en avait dans le moulin à ce moment là. A la fin du du XVII<sup>e</sup> siècle il était dit de « trois meules moulantes ». Il y en avait souvent quelqu'une indisponible.

Voici un relevé de celles qui furent achetées de 1458 à 1535 avec ce qu'elles avaient coûté à l'hôpital (6).

## Molas de Repassac

f° 14. 1458 Balhat à Gm de Las p una mola I < XIII grs 1/2 Donné à Guilhem de Las 1 écu 13 gros 1/2 (7)

f° 39. 1460 p una mola V grs Pour une meule 5 gros

f° 50. 1464 p duas molas, p carreyar e adobar la payssère IIII < Pour 2 meules, pour les porter et arranger la digue 4 écus

f° 56. 1467 p carreyars duas molas de Buzet qu'eran à Layrac XVI grs Pour porter deux meules de Buzet qui étaient à Layrac 16 gros

f° 74. 1476 La carta part de una mola. IIII grs Pour le quart d'une meule 4 gros

f° 83. 1479 duas molas de l'Abat de Bolhas I < VI ard Pour 2 meules de l'Abbé de Bouillas 1 écu 6 liards

 ${
m f^o}$  83. 1480 duas molas blancas de La Roqua de Fieumarcon I < VIII ard 1/2

Pour 2 meules blanches de la Roque Engalin 1 écu 8 liards 1/2

f° 13. 1486 fornim duas molas blanquas II < II ard Nous fournimes 2 meules blanches 2 écus 2 liards

f° 15. 1487 duas molas de Busset au molin de Repassac II < 1/2 Pour 2 meules de Buzet au moulin de Repassac 2 écus 1/2

f° 53. 1489 fornym p una mola que portem au molin XI grs Nous fournimes pour une seule que nous portâmes au moulin 11 gros

f° 127. 1496 crompec lo molier una *mola blanqua* XI grs Le meunier acheta une meule blanche 11 gros

<sup>(6)</sup> Les références de l'abbé Loubès sont de 1453 et 1457.

<sup>(7)</sup> La monnaie dont il est fait usage dans ces comptes est la monnaie morlane, ainsi appelée parce qu'elle était frappée à Morlaas en Béarn. Elle valait trois fois la monnaie tournoise. L'écu valait 18 gros, le gros valait 6 arditz ou liards. Le liard valait 3 deniers et 4 liards valaient 1 sol.

f° 152. 1497 idem una *mola blanqua* IX grs IIII ard Idem une meule blanche 6 gros 4 liards

f° 161. 1498 una *mola blanqua* p lo molin XV grs Une meule blanche pour le moulin 15 gros

 $f^{\circ}$  173. 1499 una mola p lo molin de crompa e portar I < IIII grs Pour acheter et porter une meule pour le moulin 1 écu 8 gros

f° 197. 1501 una mola blanqua à Johan Barlétè

f° 229. 1503 aben balhat à Johan Barlétè molier p las molas XX lls 1/2 mestura.

Nous avons donné à Jean Barlétè meunier pour les meules 20 livrals (8) 1/2 de méteil

 ${
m f^{\circ}}$  263. 1505 p crompa la *mola blanqua* deu molin I < V grs II ard Pour acheter la meule blanche du moulin 1 écu 5 gros 2 liards

f° 273. 1506 p duas molas II < 1/2 que fon crompadas II < I/2 p duas autras molas viancas I < IIII grs 1/2

Pour deux meules qui furent achetées 2 écus 1/2 Pour deus autres meules blanches 1 écu 8 gros 1/2

f° 326. 1510 Balhem à Domenges d'Arrabin p so que l'arbre deu molin s'era romput IX ard

Aben balhat au Potet lo molier e lo molatier de la Roqua p la part deud espitau p crompar *unas molas blancas* I < Nous donnâmes à Dominique Rabin parce que l'arbre du moulin s'était

rompu 9 liards.

Nous avons donné à Potet le meunier et au faiseur de meules de la Roque pour la part dudit Hôpital pour acheter des meules blanches 1 écu

f° 359. 1516 Foc despensat p so que foc pagat à ung aperat Bilhes de la Roca p lo faxe de las molas que fon crompadas aud Bilhes p lo pretz de sies escutz et ainsi que foc cotisat p lo fe Johanot Bilhes de la part deud espitau e foc pagat I <

Il fut dépensé pour ce qui fut payé à un nommé Billès de la Roque pour la façon des meules qui furent achetées audit Billès pour le prix de 6 écus et ainsi que fut cotisé pour le faire Jeannot Billès de la part

dudit Hôpital et fut payé 1 écu

f° XI. 1525 foc pagat à Johan de Las duas molas blancas e las reparations de Repassac VI < IIII grs

Il faut payé à Jean de Las 2 meules blanches et les réparations de Repassac 6 écus 8 gros

<sup>(8)</sup> Le livral valait un tiers de sac.

Item foc pagat à Me Agnet de Lauba molie deud molin de Repassac p la crompa de la *mola deu molin negre* e certanas autras reparations feytas aud molin la soma de III H XVII s ts.

De même il fut payé à M° Agnet de Lauba meunier dud moulin de Repassac pour l'achat de la meule du moulin noir et certaines autres réparations faites aud moulin la somme de 3 livres 16 sols tournois (9)

f° 17. 1535 Me Agnet molie deu molin de Repassac avia crompadas molas p lo molin blanc e feytas cauquas autras reparations p la quota part deud molin foc pagat aud Agnet III H VII s ts.

M° Agnet meunier du moulin de Repassac avait acheté des meules pour le moulin blanc et fait quelques autres réparations, pour la quote part dudit moulin il fut payé audit Agnet 3 livres 7 sols tournois.

L'étude de ce relevé semble indiquer que ces meules étaient monolithes, taillées dans le calcaire du pays tout comme les meules galloromaines du musée de Lectoure, ou celles des moulins à huile dont on peut voir une dizaine aux alentours de la chapelle de Notre Dame d'Esclaux (10).

S'il en avait été autrement la chose aurait été mentionnée. En 1542 dans l'inventaire du moulin de Lortiguet à Auradé (11) nous trouvons : Plus dedens lod molin los cayros de las molas nabas que son estadas crompadas que son en tot X cayros de molas (12).

Il s'agit indiscutablement de meules en silex dont trois furent achetées en 1596 à Bernard Adoa de St Marcet, 220 £ (13). Cela recoupe l'achat des meules de Blajan dont parle l'abbé Loubès. Ces deux lieux sont voisins et il est probable qu'il y a des gisements de silex non loin de là.

Les comptes distinguent trois sortes de meules : les meules tout court, les meules blanches et une seule fois la meule noire.

Dans le Dénombrement du Marquisat de Fimarcon en 1533 (14), un des seigneurs relevant du Marquis était Noble Oddet de Monlezun sei-

<sup>(9)</sup> L'écu morlan avait été abandonné comme unité de compte au profit de la livre tournoise dans les comptes de l'Hôpital en 1525. A partir de cette date, l'administration de l'Hôpital changea complètement. Les terres ne furent plus exploitées en gestion directe ni le moulin non plus, tout fut arrenté par des fermiers qui étaient des bourgeois de Lectoure ou des environs. Aussi on ne trouve plus mention des réparations au moulin. Nous avons trouvé des traces de l'achat en 1535 de deux meules pour le moulin blanc dans un cahier de comptes indépendant des registres que nous avons dépouillé. C'est pourquoi la période 1525-1535 où on ne trouve qu'un seul achat de meules, ne reflète sans doute pas la réalité des faits.

<sup>(10)</sup> Elles avaient été collectées il y a quelques années par feu l'abbé Paul Gauran curé de St Mézard et chapelain d'Esclaux.

<sup>(11)</sup> Fond de Fimarcon aux Archives de Lectoure.

<sup>(12)</sup> Plus dans ledit moulin les quartiers des meules neuves qui ont été achetées qui sont en tout 10 quartiers de meules.

<sup>(13)</sup> Fond de Fimarcon.

<sup>(14)</sup> Fond de Fimarcon.

gneur de Mérens et coseigneur de Laroque en Fimarcon qui possédait un moulin sur l'Auchie (15) « garny de deux meules courantes une blanche et l'autre noire ».

Faute de preuve irréfutable, nous en sommes réduit à des hypothèses. L'origine de ces meules est rarement indiquée. En 1467 et 1487 elles venaient de Buzet par l'eau jusqu'à Layrac où il fallait aller les chercher.

En 1479 il est possible que les deux meules de l'abbé de Bouillas étaient en surnombre au moulin d'Aurenque et qu'il les a cédées à l'Hôpital du St Esprit.

En 1840 un administrateur plus méticuleux que les autres mentionne les meules de Laroque et il faut attendre 1510 pour retrouver la même mention.

Ce n'est qu'en 1516 que nous trouvons le nom d'un molatier : Billès.

Il est possible que certaines meules venaient de quelques carrières autres que celles de Laroque. En 1526 le terrier du Castéra-Lectourois (16) de cette année-là mentionne un confront des terres d'Aurignac « deu camin en una peyra aperada la Peyra Moliau » (17).

D'autre part certains toponymes comme le hameau, aujourd'hui disparu, de Moulès sur le Castéra-Lectourois et Lasmoulères au-dessous de St-Mézard peuvent avoir été des lieux d'extraction de meules soit de moulin soit de pressoirs à huile très nombreux jusqu'à la fin du dernier siècle.

Les meules que nous avons trouvé sont dites les unes meules blanches, les autres meules tout court sauf une qui est nommée meule noire.

Les meules d'Esclaux et celle que nous possédons sont en majorité en calcaire blanc. Cependant il y en a en calcaire gris. Elles sortaient certainement des mêmes carrières, deux ont le diamètre qu'avait trouvé l'abbé Loubès 6 pams 1/2 × 2 pams d'épaisseur (143 cm × 44 cm). Les autres sont un peu plus petites. Leur poids peut être estimé aux alentours de 1 500 kg. Ce qui explique que compte tenu des moyens de transport de l'époque on allait chercher les meules au plus près.

Les meules noires étaient sans doute extraites des bancs de calcaire gris dont le regretté Charles Cadéot (18) signale la présence à deux niveaux différents, l'un en bordure du Gers vers 70 m (gisement de Lasmoulères) l'autre vers 160 m dont on trouve des affleurements dans le Lectourois sous les villages du Castéra-Lectourois, St-Martin, St-Mézard et Larroque-Engalin qu'il supporte.

<sup>(15)</sup> Ruisseau qui passe au bas de Marsolan et de Laroque et se jette dans le Gers au pied de St-Martin de Goyne.

<sup>(16)</sup> Archives du Gers à Auch.

<sup>(17)</sup> Du chemin à une pierre appelée la Pierre meunière.

<sup>(18)</sup> Stratigraphie du Haut Armagnac in B.S.A.G. LIIIe année, p. 171.

Du témoignage de certain maçon (19) nous savons qu'aux alentours de ce dernier lieu, ainsi qu'au Castéra-Lectourois, les pierres d'encoignures des maisons sont en calcaire gris qui dit-il est très tenace et dur.

Nous rappellerons que les meules marchaient toujours par paires : La meule inférieure était fixe. On l'appelait la dormante ou la soustre. La meule supérieure était la courante parce qu'elle tournait sur l'autre et était réglable en hauteur pour moudre plus ou moins fin. Elle était entraînée par la force motrice provenant de l'eau ou du vent par un ensemble mécanique tout monté en bois. Elle était facilement amovible pour pouvoir la piquer (20) pour lui donner du mordant ou la remplacer.

Dans les comptes nous trouvons le même nombre des unes et des autres ce qui nous suggère l'hypothèse suivante : la meule inférieure, la soustre aurait été en calcaire gris et la courante en calcaire blanc, sauf dans le cas où on parle de moulin blanc ou de moulin noir. Le compte de 1506 porte l'achat de deux meules de chaque type. Les blanches valaient la moitié des autres 135 arditz contre 270 ce qui correspond à 67 liards 1/2 l'unité pour les premières et 135 pour les secondes.

La question que l'on peut se poser est : Quand les meules de silex sont-elles arrivées ici ?

Parmi les inventaires de moulins que nous avons dépouillé le seul dont on parle des meules est celui du moulin de Castet-Arrouy datant de 1615 où il est dit que la soustre a un cercle de fer et la courante deux (21). Cela permet de savoir que ces meules n'étaient pas monolithes, donc probablement en silex.

En 1662 le contrat de construction du moulin à vent de Bazin et de celui à eau de Manirac (22) ne parle pas des meules. Cependant celles-ci ont été remontées à l'air libre par le propriétaire actuel M. Lino Mazzonetto (23) (voir photo).

Elles sont en silex apparemment de diverses provenances et de différentes couleurs (24). Elles sont une plus grandes que celles de calcaire 160 cm de diamètre et en moyenne 25 cm d'épaisseur. Les 6 quartiers de la soustre sont tenus par un seul cercle de fer sans coins. La courante n'a que 4 quartiers tenus par deux cercles de fer sans coins. Ces cercles étaient sans doute mis à chaud à la mode des charrons.

Il en était de même pour les meules de Castet-Arrouy. Comme la meule courante subissait tout l'effort elle était tenue par deux cercles.

<sup>(19)</sup> J.-P. Candelon.

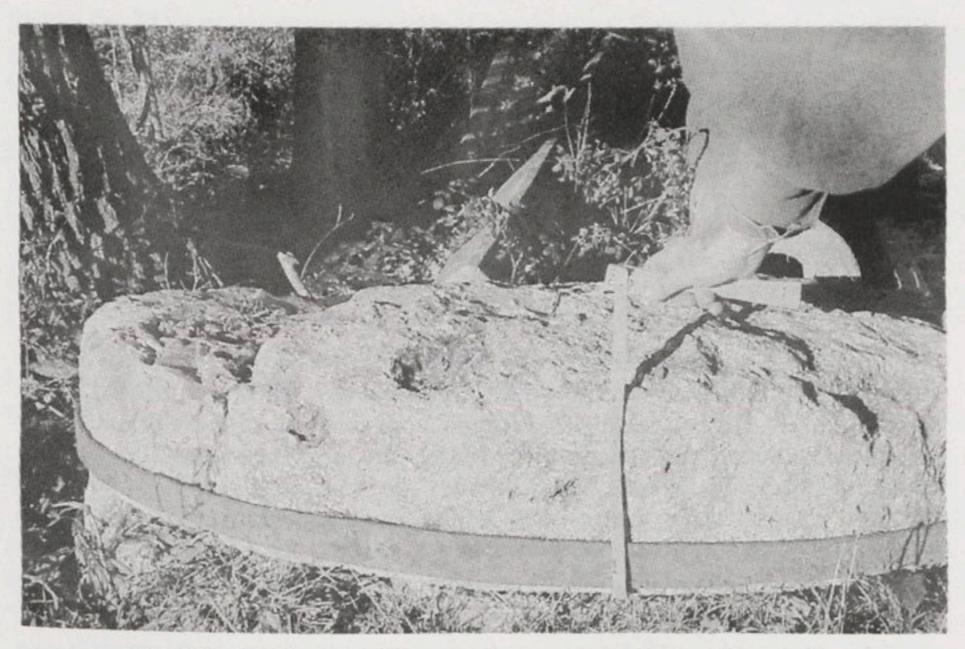
<sup>(20)</sup> Y faire avec un pic spécial des rainures qui broyaient les grains et les transformait en farine.

<sup>(21)</sup> Inventaire du Château de Gachepoy, Guillemette notaire à Miradoux.

<sup>(22)</sup> Minutes de Labat, Archives de Lectoure.

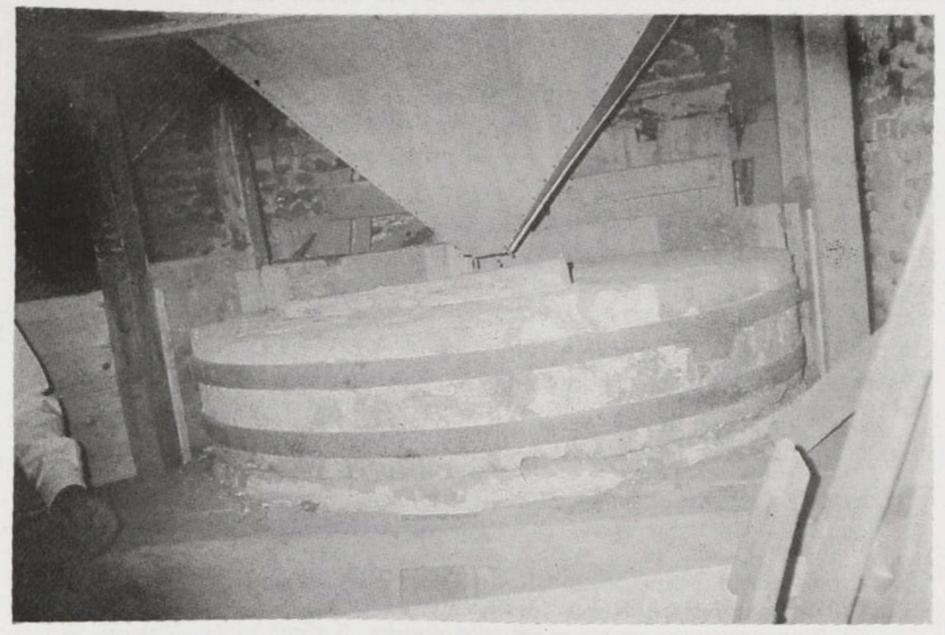
<sup>(23)</sup> Nous ne prétendons pas que ce soit celles d'origine. Il y avait encore un meunier en 1840.

<sup>(24)</sup> Celles du moulin de Bazin ont été cassées, mais les débris que l'on trouve sont de vraie pierre meulière composée d'un silex très blanc avec de fortes inclusions de calcaire.



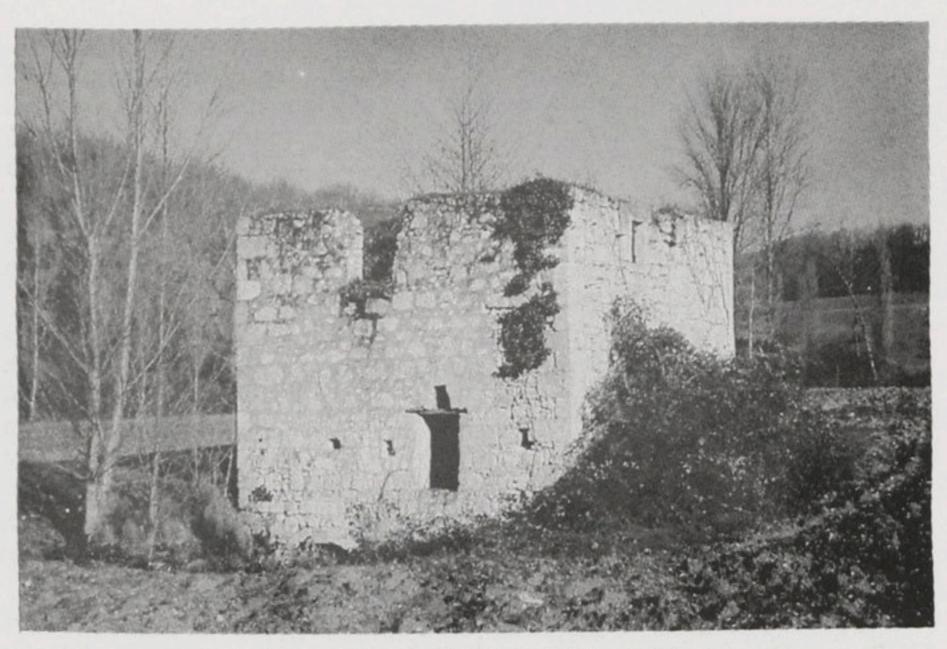
Moulin de Manirac. La « soustre » sans dessus-dessous.

(Photo Marie-Paule Ducassé).



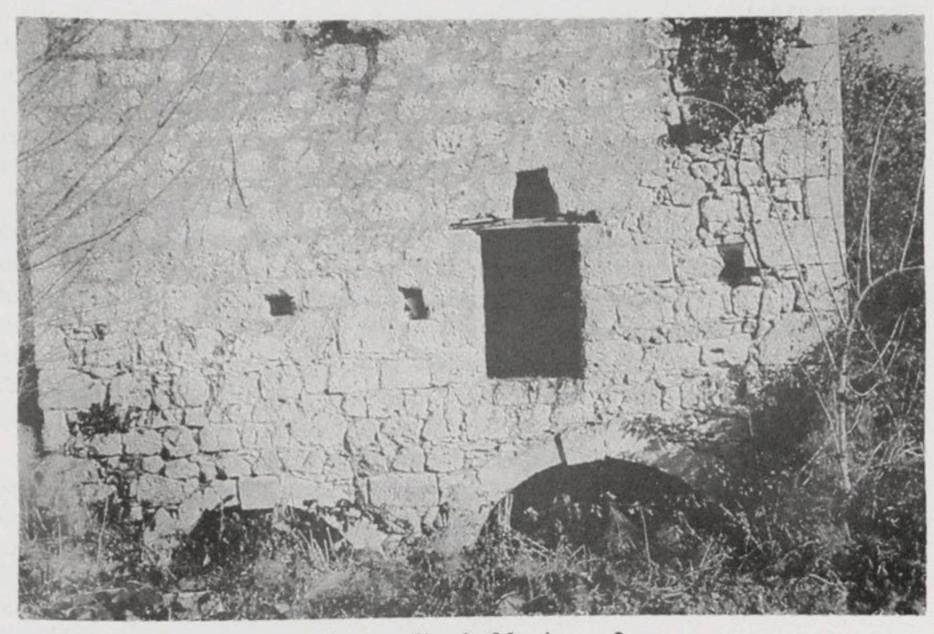
Moulin de Marguestaud. Meule courante à double cerclage.

(Photo Marie-Paule Ducassé).



Le moulin de Manirac. Etat actuel.

(Photo Marie-Paule Ducassé).



A la base du moulin de Manirac : 2 arceaux. Celui de gauche correspond au trop plein, celui de droite rejetait l'eau qui avait activé la meule. (Photo Marie-Paule Ducassé).

Nous avons mesuré celles du moulin de Marguestaud près d'Aucamville (Tarn-et-Garonne). Elles fonctionnaient encore il y a une soixantaine d'années. Diamètre 160 cm, épaisseur 35 cm. Les quatre quartiers de silex sont tenus pour toutes les deux par deux cercles de fer scellés au plâtre.

En conclusion, nous pouvons dire que les meules de calcaire étaient encore attestées dans le Lectourois en 1535. Qu'en 1615 il semble que les meules cerclées de fer étaient en quartiers de silex.

On peut déduire de tout cela que cette mutation semble s'être faite sur la fin du XVIe siècle.

Nous donnons en annexe, pour information, le contrat de construction des moulins de Manirac et de Bazin. Pour se rendre compte de la rapidité de construction au XVII<sup>e</sup> siècle voici les dates de passation des actes que nous avons retrouvé :

Le 24 décembre 1662 Paul de Polastron Sr de Mona passa contrat avec François Pérès « trasseur » (25) qui s'engageait à « trasser » et tirer toute la pierre nécessaire pour les deux moulins. Il s'engageait à commencer le 15 janvier 1663 et à avoir fini pour le 15 juillet.

Le 31 décembre, le même Sr de Polastron passa un contrat avec Guillaume Darnier, Me masson de St Pesserre pour construire les deux moulins. Celui-ci s'engagea à avoir fini pour la fin juillet 1663 (voir pièce annexée).

Le 20 avril 1663 Mr de Mona donna en afferme et arrentement les deux moulins à Estienne et Jean Latrobé meuniers au moulin du Castéra (26) pour trois ans, commençant lorsque les susdits moulins seraient en état de marche.

Le 3 décembre 1663, Michel Esbelhat Me forgeron de Pernaut (en Lectoure) et Jean Dubosc forgeron du Castéra Lectourois confessent avoir reçu de noble Phynée de Polastron 133 H 7 sols et 6 deniers pour payement de l'entière ferrure des deux moulins. Ils déclarent qu'ils ont fait de plus quatre coings de fer pour lever les meules, pesant deux livres et valant neuf sols.

Malheureusement nous n'avons pas trouvé les actes concernant la charpente et l'achat tant des meules que du mécanisme du moulin. Celui-ci consistait principalement en une grande roue garnie d'aubes. Comme il s'agissait d'un moulin à trompe celle-ci fonctionnait horizontalement et les meules étaient montées directement sur son axe vertical.

Malgré cela nous pouvons penser qu'au mois de décembre 1663, les moulins étaient en service.

C'est-à-dire moins d'un an après la décision de construction.

非非

(26) Ce moulin se trouvait au bout de l'allée de Peyrouton.

<sup>(25)</sup> Celui qui extrayait la pierre de construction avait un pic double appelé « trassa ».

Depuis la rédaction de cet article et sa lecture le 26 avril 1995 à nos confrères de la Section de Lectoure de la Société Archéologique du Gers et le 3 mai suivant à la séance ordinaire de celle-ci à Auch, nous avons recueilli de nouvelles informations sur les meules et moulins que nous résumons dans cette note.

Dans la discussion qui cut lieu à l'issue de la réunion de Lectoure deux des auditeurs dont malheureusement nous ne connaissons pas le nom, nous donnèrent des précisions techniques que nous ignorions.

L'un d'eux avait été meunier dans sa jeunesse et avait appris à « piquer les meules ». Ce travail consistait à creuser avec un pic spécial dont les deux pointes étaient amovibles pour pouvoir les affûter à la forge, des rainures allait en décroissant du centre vers l'extérieur de manière à affiner le grain de la farine et leur obliquité l'amenait vers la maie où on la récupérait.

L'autre intervenant nous signala que la construction du « Roudet » (27) se faisait en bois vert d'aulne. En effet on sait depuis bien longtemps que le bois vert qui reste dans l'eau devient imputrescible.

- H. Polge avait aussi parlé des moulins dans un gros travail qu'il avait fait sous le titre : Techniques pré-industrielles en Gascogne gersoise (28) qui fut publié sur plusieurs trimestres de 1965. Il avait entr'autres choses insisté sur le progrès accompli lorsque de la roue à aubes verticale on passa à la roue horizontale du moulin à trompe. Il avait trouvé aussi la mention de moulin blanc et moulin noir. Il avait pensé que le moulin blanc était celui qui fournissait la farine blanche de blé alors que le moulin noir aurait été celui qui moulait les céréales secondaires. Nous avons été plus heureux que lui puisque nous avons trouvé mention de meules noires ce qui est tout autre chose.
- M. G. Courtès nous a communiqué le dernier bulletin de la Société Ramond de Bagnères-de-Bigorre déposé ce 2º trimestre 1995. Dans ce numéro M. Paul Claracq a publié un travail remarquable sur les meules de moulin des Hautes-Pyrénées. Il a tout d'abord étudié l'évolution technique des moulins à eau au cours des siècles, illustrée par de nombreux dessins et photos. Il donne une définition du moulin à cuve que H. Polge n'avait pas trouvée. Par contre il suit la théorie de ce dernier sur les moulins blancs et les moulins noirs.

Il a surtout fait un recensement visuel de tous les moulins et meules qu'il a pu retrouver dans les Hautes-Pyrénées et communes limitrophes. Il a déterminé la roche d'où était extraite la meule : granite, grès, poudingue et brèche, quartzite et meulière de silex et il en a relevé les dimensions. Son travail s'est étendu sur une centaine de kilomètres le long des Pyrénées du Pays Basque à l'Ariège.

<sup>(27)</sup> C'est le nom languedocien de ce qu'on appelle la turbine, qui sous la poussée de l'eau fait tourner la meule.

<sup>(28)</sup> In B.S.A.G., 4e trimestre 1965, pages 468 et sq.

Mais pour nous le plus intéressant est la localisation qu'il a pu faire de l'origine de certains des matériaux utilisés.

Pour le Gers il cite des poudingues à St-Mont et à Miélan.

Les meules achetées à Blajan et à St-Marcet, dont nous avons parlé provenaient sans doute des gisements de silex des alentours de St-Gaudens, à Latoue, aux hameaux de Floran et des Hérétès, à la Lave au nord d'Aurignac qui étaient connus et exploités depuis très longtemps.

Il en signale d'autres à Beaucens en Lavedan, à Sarrancolin et à Montgaillard dans les Hautes-Pyrénées.

Il s'est rendu compte qu'au siècle dernier il y avait beaucoup de meules qui venaient de Dordogne des alentours de Domme. Elles remontaient la Garonne par voie fluviale jusqu'à Toulouse. Certaines étaient débarquées à Auvillar. Il est probable que c'était celles qui étaient destinées à la Lomagne. En 1809 le préfet du Gers répondit à une enquête de son ministre sur l'origine des meules utilisées dans son département : « Il n'y a pas de carrières de meules dans le département ; les meules sont achetées à des négociants de Bordeaux, de Périgueux ou Toulouse ».

Il y a longtemps que les silex de la Dordogne arrivent jusqu'ici. Le préhistorien Robert Simonnet sous le contrôle de qui nous avons fouillé le site préhistorique de Manirac nous écrivait dernièrement : « Manirac est fortement rattaché à la Dordogne tant par les outils que par le type de silex ».

Depuis la construction des chemins de fer il semble que beaucoup de meules venaient de Bridoire en Indre-et-Loire.

Nous sommes heureux de féliciter M. Claracq pour son travail et le remercier pour l'aide qu'il nous a apportée pour étoffer le nôtre.

Parameter and the contract of the contract of

The second secon

### **ANNEXE**

pour noble Peaul de Polastron sieur du Mona et de Bazin Contre

Guilhaume Darnier maistre Masson

L'an mil six cens soixante deux, et le dernier jour de décembre après midy dans Lectoure, régnant Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, par devant moy notaire royal soubzsigné et les tesmoings bas nommés :

Constitué en sa personne Guilhaume Darnier, maistre masson habitant du lieu de St Pesserre, lequel a entreprins à faire la batisse de deux moulins, l'un à eau sur le ruisseau de Manirac et au fond des vignes despendantes de la Salle de Mourénayre et l'autre à vend sur la plaine et dans le fondz de la Salle de Mourénayre apartenant à noble Peaul de Polastron sieur de Mouna et de Bazin ici présent aux conditions suivantes :

Premièrement led Darnier a promis et sera tenu de bastir et construire led moulin à eau suivant et conformément au plan qui en a esté dressé et remis au pouvoir dud sieur de Bazin, qui sera de quatre canes au carré par le dehors, et les murs qui auront quatre pams d'espesseur sur tous costés, et celui du devant sept jusques au premier plancher. Et du premier plancher en hault les murailhes seront réduites à trois pams d'espesseur. Et sur les deux costés il y aura deux pilliers de butée pour soustenir les deux arseaux qui seront sur le dernier du moulin. Lesquelz pilliers finiront à quatre pams par dessus la naissance des arseaux seront de quatre pams d'espesseur et aultant de reculée au dernier de lad murailhe seront bastis par ligne de panse. Lesquelz arseaux seront bastis de pierre de tailhe, et la murailhe qui sera dans le milieu du moulin pour séparer les eaux aura trois pams d'espesseur laquelle finira au premier plancher que lad murailhe servira pour porter le plancher et les mulles.

Il y aura aussy une baquante pozée sur la droite du moulin laquelle aura cinq pams de largeur et sera couverte de l'espesseur de trois pams, et pour les aylles du moulin auront cinq canes de longueur, et l'une qui sera du costé de la Coustère aura quatre pams d'espesseur et l'autre qui sera du costé de Mourénayre de six, et toutes les deux seront de pareilhe longueur.

Le pavé du moulin sera fait de pierre de tailhe, et les murailhes bastyes de chaux et sable fin et le tout conduit suivant l'art de la massonerye. Suyvant le plan les murailhes seront faictes de vingt quatre pams de haulteur (5 m 52) à prendre du premier plancher et despuis la dessante de l'eau sur l'entrée de la trompe. Il y aura dix pams jusques au premier plancher. Sy sera tenu led Darnier de faire quatre lucarnes dans led moulin où les mulles seront plassées. Sur le haut il y aura deux fenestres de la grandeur et au choix dud sieur de Mouna aussy de pierre de taille, avec une cheminée à l'endroit quy sera avizé par les partyes. Ensemble une porte de pierre de tailhe, et pour le devant dud moulin il a esté aussy convenu qu'il en sera pavé avec carsières de pierre de tailhe, quatre pams tant sullemant.

Et pour la haulteur desd aylles elles seront de dix pams de haulteur despuis la dessante de l'eau de lad trompe. Toute lad bâtisse et susd massonnerye sera faicte de la pierre que led sieur de Bazin sera tenu de faire porter à pied d'œuvre, comme aussy la tailhe sera coupée suyvant l'art du mestier sans que led entrepreneur soit tenu fournir autre chose que sa main tant sullemant. Mais bien led sieur de Bazin comme dict est sera tenu de leur fournir tous les matériaux nécessaires.

POUR le moulin à vend, il a esté pareilhement convenu entre partyes que led Darnier en fera la bastisse conformément à celluy de Monsieur du Garranè en la juridiction de St-Avit. Les murailhes de mesme haulteur, espesseur et largeur avec deux portes rondes et deux fenestres de pierre de tailhe.

Sy a promis led sieur de Bazin de faire creuser les fondements desdits deux moulins suivant qu'il jugera. En oultre led Darnier promet et sera tenu bailher un compaignon pendant six jours sur la fin dud travailh pour travailher à la bâtisse d'un four dans led moulin à eau en l'endroict qu'il sera estre nécessaire. Et au cas pandant lesd six jours led four ne pourroit estre parachevé, led sieur de Bazin sera tenu de payer les journées qu'il conviendra pour le mettre en estat à raizon de ce que lesd compaignons peuvent gagner à la journée.

TOUTE laquelle bastisse desd deux moulins, led Darnier à promis avoir faicte et parfaicte à la fin du mois de juillet prochain saufz la rigueur du temps quy pourroit arriver à peyne de tous despans, dommages et inthérests, et de commencer dans deux mois prochains à compter de ce jourd'huy.

MOYENNANT le prix et la somme de QUATRE CENS livres. Lesquelles 400 H led sieur de Bazin a promis d'en faire le payement aud Darnier en quatre parts et termes esgaux : Scavoir 100 H pour le premier jour que led Darnier commencera le travailh et le reste chasque mois consécutivement.

Et pour l'observation de ce dessus lesd partyes en ce qui les concerne ont obligé leurs biens et l'ont juré ez présances de Jacques Chanteloube, et Bernard Labat praticiens dud Lectoure habitants.

Soubsignez avec led sieur de Bazin et non led Darnier pour ne scavoir de ce requis par moy notaire.

MONA CHANTELOUBE

LABAT not royal

1 Pam = 23 cm 1 cane = 1 m, 84 cm  $1 \text{ cane carrée} = 3 \text{ m}^2, 38.$